

Les prestations de Corporate Travel Insurance^{CTI}.

	Economy	Business	Premium
Aperçu des prestations			
Frais d'annulation			
Non-présentation à un voyage d'affaires pour cause de maladie, d'accident, de décès, de grossesse, etc.	5 000	20 000	60 000
Retards de vol			
Prise en charge des frais supplémentaires en cas de vol de correspondance manqué	1 000	2 000	4 000
Aide SOS / protection en cas de crise / soins médicaux			
Transport à l'hôpital	illimité	illimité	illimité
Rapatriement au lieu de domicile	illimité	illimité	illimité
Rapatriement en cas de décès	illimité	illimité	illimité
Frais de recherche et de sauvetage	50 000	75 000	100 000
Visite des proches à l'hôpital (max. deux personnes)	frais effectifs	frais effectifs	frais effectifs
Frais supplémentaires de retour non prévu	selon le voyage aller	selon le voyage aller	selon le voyage aller
Frais de voyage pour le collaborateur de remplacement	selon le vol du collaborateur remplacé	selon le vol du collaborateur remplacé	selon le vol du collaborateur remplacé
Frais funéraires			10 000
Frais supplémentaires en cas de séjour stationnaire			100 par jour
Traitements dentaires d'urgence		1 000	1 000
Frais médicaux et d'hospitalisation dans le monde entier			
Assurance complémentaire frais médicaux en cas de maladie et d'accident à l'étranger	500 000	2 000 000	illimité
Capital en cas d'accident			
Décès	100 000	200 000	1 000 000
Cas d'invalidité	200 000	400 000	2 000 000
Véhicules de location			
Prise en charge de la franchise de l'assurance dommage casco et vol	1 000	5 000	10 000
Assurance responsabilité civile complémentaire	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Bagages			
Vol, détérioration et perte		10 000	20 000
Livraison tardive		2 000	2 000
Protection juridique pour voyages d'affaires			
Protection juridique à l'étranger		250 000	500 000
Responsabilité civile privée pour voyages d'affaires			
Responsabilité civile à l'étranger		2 000 000	5 000 000

Sommes d'assurance maximales par personne, en CHF. État au mois de mai 2023. Sous réserve de modifications des prestations.

Le présent aperçu ne fait que résumer les prestations d'assurance. Il ne comprend pas le texte intégral ni toutes les prises en charge, conditions et exclusions des contrats d'assurance proposés. Le contrat d'assurance proprement dit et les Conditions générales d'assurance (CGA) restent déterminants dans tous les cas.

L'assureur est Européenne Assurances Voyages ERV, succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, dont le siège est situé à Bâle, Suisse.

Européenne Assurances Voyages ERV

Case postale, 4002 Bâle
info@erv.ch, www.erv.ch

Membre de l'ITIA International
Travel Insurance Alliance



Assurances complémentaires

Assurance complémentaire Workation pour FlexOffice à l'étranger

Offrez à vos collaboratrices et collaborateurs la couverture santé qu'il leur faut en cas de FlexOffice à l'étranger. Vous accomplissez ainsi également votre devoir d'assistance vis-à-vis de votre personnel.

Assurance complémentaire en cas d'annulation d'un rendez-vous par le partenaire commercial

En cas d'annulation d'un rendez-vous d'affaires par votre partenaire commercial, les frais d'annulation vous sont remboursés.

Assurance complémentaire pour les personnes accompagnatrices

Assurez les membres de la famille proche de vos collaboratrices et collaborateurs qui voyagent avec eux.

Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation en division privée

Permettez à votre personnel de séjourner en division privée à l'hôpital en cas de problème médical.